



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-146

**Convention de partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité pour définir les modalités de réalisation et de mise en place des visites Biodiv'tour pour le pont Hoddé
(Transition écologique)**

8.8

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Suite à la labellisation Territoire Engagé pour la Nature, La Ville de Dreux travaille sur sa stratégie Biodiversité et promeut en accord avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre Val de Loire des actions du territoire inspirantes.

Parmi les actions du territoire, la gestion de la zone Natura 2000 par le Conservatoire d'Espaces Naturels en lien avec Hommes et Territoire et La Bouquetière mérite d'être partagée. À cette fin, une convention assortie d'une communication sur le site de l'Agence Régionale de Biodiversité permettra d'orchestrer des visites et de partager l'expérience Drouaise.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission transition écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Nelson FONSECA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité pour définir les modalités de réalisation et de mise en place des visites Biodiv'tour pour le Pont Hoddé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022

 **Le Maire,**
Conseiller régional

Pierre-Frédéric BILLET